



# U8-U9 : LE FOOTBALL A 5

## RÈGLEMENT PLATEAUX

### **ARTICLE 1 – JOUEURS - JOUEUSES**

Ces plateaux sont réservés aux joueurs et joueuses licenciés de la catégorie U8 à U9 né(e)s en 2011 / 2012 et U10F nées en 2010

Il est fait application du règlement général du foot à 5.

### **ARTICLE 2 - GESTION**

Les commissaires de la Commission de foot animation sont habilités à intervenir sur tous les centres de plateaux.

La commission technique et le CTD DAP se réservent le droit de nommer des représentants pour superviser et animer les centres.

### **ARTICLE 3 – PARTICIPATION U7**

Le PRINCIPE est le suivant : **par équipe 3 joueurs U7** (médicalement apte) peuvent participer aux plateaux U8 spécifiques et U8-U9 mélangés. Ils doivent être clairement identifiés sur la feuille de plateau.

### **ARTICLE 4 – PARTICIPATION**

Tous les clubs engagés, à raison de 4 équipes maximum par centre, participent au plateau.

La saison se déroule en :

- 1 journée d'accueil (**samedi 21 Septembre 2019**)
- 4 journées plateaux classique, désignées par la Commission.
- 7 journées plateaux Festifoot, désignées par la Commission

### **ARTICLE 5 – ORGANISATION GÉNÉRALE**

La journée d'accueil (**samedi 21 Septembre 2019**) est ouverte à tous les enfants licenciés (**ou pas**).

Les journées plateaux classique ou plateaux Festifoot : chaque club doit organiser 1 ou 2 journées dans l'année.

### **ARTICLE 6 - RÈGLEMENT**

Le temps maximal d'un plateau est 50 minutes (temps réel de pratique). Il se compose d'alternance de rencontres et d'ateliers.

Un terrain à 11 permet la mise en place de 4 aires de jeux, délimités par des plots.

Pas de classement.

Ballons n° 3

Arbitrage effectué par des jeunes licenciés en dehors du terrain

Chaque équipe est de **5 joueurs et de 2 remplaçants**

**Le lieu des rencontres est fixé au moins 15 jours à l'avance par la Commission. La parution s'effectue au moyen des procès verbaux officiels et du site du District de l'Essonne (Rubrique FOOTBALL D'ANIMATION)**

## **ARTICLE 7 – ORGANISATION DES PLATEAUX**

- **Plateaux classiques**

Alternance de 4 matchs et 1 jeu ou défi technique par équipes : 5 rotations de 10 min

Voir document plateau type

- **Plateaux Festifoot**

Formule montante / descendante : 8 rotations de 6 min

## **ARTICLE 8 - ENGAGEMENT**

Chaque club doit respecter le nombre d'équipes engagées auprès du DEF et ne pas déplacer d'enfants en plus, ou non licenciés.

En cas de retard, prévenir l'organisateur.

En cas d'absence, prévenir le District par courrier (72 heures avant) et le club organisateur.

**En cas d'impossibilité d'organiser un plateau** : le club est tenu de rechercher un autre organisateur dans son secteur et de prévenir tous les autres du changement. Il doit en outre avoir prévenu la Commission au plus tard le lundi (avant 16h) qui précède cette modification. **A défaut il sera pénalisé pour non organisation.**

Tout club ou équipes absentes aux plateaux seront pénalisés financièrement.

## **ARTICLE 9 – RETOUR DES FEUILLES DE PLATEAUX**

Le responsable de plateau du club recevant doit :

- préparer et organiser les rencontres et jeux,
- réceptionner toutes les feuilles de présences des clubs du secteur,
- transmettre les feuilles de présences et la feuille de plateau (après l'avoir complété) au District avant mardi midi suivant le jour de rencontre; seules les feuilles officielles du DEF (en ligne sur le site) seront prises en compte.

## **ARTICLE 10 – ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS**

Tout club ayant une grande partie de son effectif U8-U9 retenu par un événement scolaire exceptionnel (classe verte, de neige ...) devra prendre contact avec la Commission pour étudier toutes les solutions possibles dans un délai raisonnable (avant au minimum le lundi qui précède la journée)

## **ARTICLE 11 - LITIGE**

Tout litige relève de la Commission Départementale de football d'animation du District de l'Essonne et en dernier ressort de son Comité Directeur.